

## TRES BREVES REMARQUES SUR LA DIFFICULTE D'ENSEIGNER LE DROIT DES NATIONS UNIES

JEAN-MARC SOREL

*Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris I)*

Personne ne l'ignore, Yves Daudet s'est consacré essentiellement par ses enseignements et travaux aux Nations Unies. Beaucoup d'étudiants se souviennent et se souviendront de ses enseignements, mais peut-être n'ont-ils pas soupçonné la difficulté d'aborder cette organisation Ô combien célèbre mais Ô combien mystérieuse par son fonctionnement et les arcanes de ses méandres politiques. En effet, le droit afférant à l'ONU peut décourager celui qui l'enseigne car, au-delà des évidences, il faut un art consommé de la nuance et des subtilités juridiques pour ne pas tomber dans certains pièges, dont la plupart sont bien connus. En vrac, et sans souci de hiérarchisation, nous pourrions citer parmi les principaux :

La litanie décourageante des Nations Unies qui est un premier obstacle de taille. Chacun sait que les résolutions – notamment de l'Assemblée générale – s'enchaînent et, trop souvent, se ressemblent. Le caractère soporifique des répétitions de ces résolutions souvent comparées à une forme de moulin tibétain n'est pas une légende. « Convaincu que ... Rappelant que... », mais ces rappels et convictions sont les mêmes que la veille, et seront ceux du lendemain. Au surplus, beaucoup se sont évertués, à l'aide d'un scalpel juridique, à décortiquer chaque expression des résolutions du Conseil de sécurité pour comprendre entre les lignes (ou au-delà des lignes) la signification de celles-ci : certains codes sont simples (« tous les moyens nécessaires » signifie la possibilité d'utiliser la force), d'autres restent obscurs. Ceci amène trop souvent à faire de chaque situation étudiée une théorie, là où il n'y a qu'un compromis *sui generis* face à une situation complexe.

D'autre part, la dénonciation de l'insoutenable affleurement du politique n'est jamais loin chez les sceptiques. Bien sûr, les Nations Unies ne seraient pas « producteurs » d'un « vrai » droit puisqu'il ne serait question que de politique politicienne, au sens le plus bas du terme. Clochemerle version planétaire, en quelque sorte. Modèle exacerbé du contrôle de l'organisation par les Etats, les Nations Unies n'auraient donc que l'apparence de la